

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 28 MARS 2025

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE,
Maire de la Commune.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, DÉNOUE Joël, BOIBELET AVRIL Elsa, MEIGNEIN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier, COUSSEAU Hervé, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : CADORET Anita à CHAIGNAUD ÉRIC

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Secrétaire de séance : MEIGNEIN Christine

N° 2025-03-13

Budget primitif 2025 budget général :

Après établissement par la commission des finances, en date du 10 mars 2025, puis présentation à la Conseillère aux Décideurs Locaux du Sud Charente de la DGFIP, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025 pour la Commune de VAL DES VIGNES et propose donc d'inscrire :

Des recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **1 614 432.59 €**

Des recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **1 202 233.24 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ce budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

Vote : **Pour : 18 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

En Mairie le 9 avril 2025,

*LA secrétaire de séance,
Christine MEIGNEIN*



*Le Maire,
Guy DECELLE*



Certifié exécutoire : **11 AVR. 2025**
par publication ou notification du
et transmission en Préfecture du **11 AVR. 2025**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr